

RAPPORT DE SUIVI

FRANCHISE POUR DESSERVIR LES TERRITOIRES DES RÉGIONS DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE¹

1 Il n'y a eu aucun développement cette année dans le dossier concernant la desserte éventuelle
2 en gaz naturel par Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») des régions du Bas-Saint-
3 Laurent et de la Gaspésie.

4 Pour ce qui est de la Côte-Nord, une mise à jour du statut des efforts poursuivis au cours de
5 l'année pour permettre la desserte en gaz naturel de cette région ainsi que des discussions avec
6 le gouvernement du Québec pour atteindre ce résultat est présentée à la pièce Gaz Métro-22,
7 Document 1 du présent dossier.

8 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi de l'éventuelle desserte des**
9 **régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.**

¹ Avis A-99-01 émis le 16 juillet 1999 par la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec. Adoption du décret 1264-99 par le gouvernement du Québec le 17 novembre 1999.